

EQUITHERFE : L'étude d'équivalence entre la cure thermale continue et la cure thermale fractionnée chez les enfants.

- C'est une étude qui a pour but de montrer une efficacité équivalente entre la cure thermale fractionnée et la cure thermale continue chez les enfants. Elle prévoit l'administration de la cure thermale en deux périodes espacées de moins de quatre mois pour la modalité cure thermale fractionnée.
- Cette modalité présente de nombreux avantages. Elle vise à réduire les difficultés organisationnelles chez les parents d'enfants en cure thermale et aussi d'être en adéquation avec la scolarisation des enfants.
- On s'attend à ce que la cure thermale fractionnée chez l'enfant soit aussi efficace que la cure thermale continue quelle qu'en soit l'indication thérapeutique. L'étude a pour objectif de démontrer que c'est bien le cas.

Comment participer ?

Votre enfant a **moins de 16 ans** et vous envisagez pour lui une cure thermale à Avène, mais il n'est pas toujours facile de programmer une cure de 18 jours.

En 2021, les thermes d'Avène vous permettent, pour la seconde saison consécutive, de participer à une étude clinique de cure en fractionnée : il s'agit d'une étude d'équivalence entre la cure thermale continue de 18 jours et une cure thermale fractionnée, mise en place par le CNETh (*) avec le concours de l'ISPED (**).

La cure thermale fractionnée se déroulera pendant la saison 2021 en deux périodes espacées de moins de 4 mois : 6 jours et 12 jours, ou 12 jours et 6 jours ou encore 9 jours et 9 jours en comparaison avec **la cure thermale continue** de 18 jours.

Que faire si vous êtes intéressés ou si vous désirez un complément d'informations ?

Contactez les Thermes au 04.67.23.41.87 ou sur :
<http://www.avenecenter.com/fr/content/nous-contacter>

(*) CNETh : Conseil National des Exploitants thermaux

(**) ISPED : Institut de la Santé Publique d'Epidémiologie et de développement